

## Retraites : où est le problème ?

---

*« Une crise de confiance sans précédent ébranle l'économie mondiale. De grandes institutions financières sont menacées, des millions de petits épargnants dans le monde qui ont placé leurs économies à la Bourse voient jour après jour fondre leur patrimoine, des millions de retraités qui ont cotisé à des fonds de pension craignent pour leurs retraites, des millions de foyers modestes sont mis en difficulté par la hausse des prix. »*

Nicolas Sarkozy, jeudi 24 Septembre 2008-09-26

Même la crise financière, parce qu'elle apporte une preuve supplémentaire de l'intérêt du régime par répartition, pose la question des retraites. Celle-ci est toujours d'actualité. Non pas que chacun pense, jour après jour, à prendre sa retraite : mais l'univers médiatique a désormais pris l'habitude de relier tout problème ou toute crise à cette question des retraites... et y parvient facilement. La question des retraites est en effet au cœur des interrogations sur le fonctionnement du capitalisme financiarisé et de la rupture qu'il induit avec le modèle fordiste. Parler des retraites ce n'est pas simplement se poser une question d'analyse économique, étudier une question technique épuisable en termes budgétaires, affronter un problème démographique, c'est avant tout dégager d'une gangue idéologique une question relativement simple à traiter : seront nous assez riches dans les années à venir pour assurer collectivement un revenu décent à nos aînés ? La réponse à cette question, la seule au fond, est simple : oui, évidemment.

Le problème réside donc non pas dans sa résolution, mais dans le travail intellectuel relativement lourd qu'il faut produire pour y parvenir afin de pouvoir l'exprimer. Nous chercherons donc dans un premier temps à dégager cette question d'un ensemble, un peu invraisemblable, de fausses questions la rendant inexprimable. Dans un second temps nous montrerons que le choix fait par les différentes réformes est-assez clairement bien que non explicitement- celui de la capitalisation. Or, même notre président de la république semble avoir découvert, certes récemment, les inacceptables travers et risques de cette solution ! On plaidera donc, dans un troisième temps, pour une solution simple à la hausse de la charge collective que représenteront les pensions à venir : la hausse des taux de cotisation.

### I- Où l'on découvre que la peur de la « Bombe démographique » n'était qu'une fausse alerte

Il est très généralement convenu qu'une bonne entrée dans le « problème » des retraites est l'entrée démographique. Les économistes ont souvent bien des misères à prévoir ce que demain nous réserve, et c'est donc avec un certain délice qu'ils manient les données démographiques présentant un caractère plus fiable, en particulier en ce qui concerne l'allongement prévisible de la durée de vie. Or sur ce point force est de constater une fort mauvaise nouvelle dissimulée derrière les acquis sociaux des trente glorieuses : nous allons vivre plus longtemps<sup>1</sup> ! Cette hausse de la durée de vie est structurelle mais elle s'accompagne d'un événement conjoncturel : l'arrivée des classes nombreuses à la retraite qui fait évidemment apparaître un écart important entre le nombre de cotisants (génération post-baby boom) et celui des pensionnés (génération baby boom). Il n'en faut pas plus pour prévoir rien moins qu'un conflit de génération, les vieux spoliant et étouffant en quelque sorte les pauvres jeunes gens à qui, en plus du désastreux héritage de Mai 68, d'une planète au bord de l'asphyxie, et de l'inaltérable jean Ferrat, ils lèguent une dette épouvantable de l'Etat et... le fardeau des retraites. Et c'est ainsi que l'on tente de nous faire littéralement oublier les acquis

---

<sup>1</sup> Si toutefois les problèmes climatiques et environnementaux n'altèrent pas cette perspective, la prolifération de cancers « environnementaux » n'étant pas à exclure (fort heureusement, pourrait-on dire...)

du compromis social de la période fordiste (protection sociale, service public, politique éducative, gains salariaux...)².

Au delà de cette polémique stupide sur le conflit de génération, il n'en reste pas moins, qu'en effet ce qu'il est convenu d'appeler le « taux de dépendance démographique » et qui mesure le nombre de personne en âge d'être pensionné sur le nombre de personne en âge d'être en activité devrait évoluer à la hausse et, pratiquement, doubler (de 0,4 en 2000 à sans doute à 0,8 en 2040)³. Cette simple perspective peut paraître extrêmement inquiétante : pour faire image, tandis qu'un retraité est aujourd'hui supporté par deux actifs, l'avenir nous promettrait que chaque actif supporte seul un retraité.

Cette perspective, qui est au fond la seule ayant permis de faire croire à l'existence d'une bombe démographique, doit cependant être fortement relativisée pour 3 raisons :

- La croissance prévisible du PIB
- L'effort passé en matière de retraite
- L'évolution du ratio actif/inactif en général

Le premier point est absolument central pour toute discussion économique : dans le cadre d'une projection il ne s'agit pas de partager les richesses actuellement produites, mais celles qui seront produites plus tard. Or, sauf rupture profond sur un trend de croissance centenaire, la croissance du PIB d'ici une cinquantaine d'année devrait avoisiner ce que nous avons connu sur la longue période c'est-à-dire 2% par an. 0 ce rythme le PIB double tous les quarante ans : il serait donc deux fois plus important en 2040, lorsque l'effet Baby Boom se tassera, qu'en 2000, lorsqu'il débute. La croissance de la charge des retraites sera certes plus rapide que le PIB puisqu'elle devrait passer de 12% en 2000 à 18% en 2040, mais cette croissance proportionnelle se fait dans le cadre d'un PIB qui croit grâce principalement à des gains de productivité...le surcoût des retraites se fera donc dans un cadre de hausse des revenus par tête des actifs ayant à le supporter. Il est donc essentiel de comprendre que, même si les actifs supportent proportionnellement un coût plus important en matière de retraite, ils disposeront après prélèvement des cotisations retraites d'un revenu net plus élevé que les actifs d'aujourd'hui (un peu moins du double) et bien plus élevé encore que celui des actifs de 1960 (un peu moins de quatre fois plus...). On a donc un peu de mal à percevoir le sacrifice, le conflit ou l'horreur générationnelle... Il est juste cependant de remarquer que cet argument de « la croissance comme remède aux tensions sociales » n'est ni des plus neufs, ni des plus progressistes. Ce n'est pas en soi un problème. Cela pourrait en devenir un si l'on s'apercevait, et n'est-on pas déjà entrain de le percevoir, que les perspectives de croissance d'obtiennent désormais à l'encontre du bien être environnemental et social et que dès lors il serait bon de ne pas conditionner le maintien des conquies sociaux à cette impératif incertain. Nous y reviendrons en fin d'article.

Le second point est également éclairant. Une lecture de la part que représentent les « prestations du risque vieillesse » (selon l'expression consacrée...) dans le PIB (tableau 2) depuis 1960 montrent en effet que l'effort prévu d'ici 2040 pour assurer des prestations vieillesse constantes à nos parents est inférieur à l'effort que ceux-ci ont produit de 1960 à 2000 pour assurer celle des leurs (soit + 6 point de 1960 à 2000). Autrement dit, on nous

<sup>2</sup> Il faut à ce propos lire l'excellent article de Bruno Tinel et Franck Van de Velde de l'édition de Juillet 2008 du *Monde Diplomatique* dans lequel est clairement démontré le caractère ridicule de la dite dette au regard des actifs réels dont notre génération hérite en naissant.

<sup>3</sup> Toutes les statistiques citées dans cet article sont issus des deux rapports de COR (conseil d'orientation sur les retraites). Organisme paritaire qui représente le consensus en matière de projection macroéconomique concernant les retraites. Ces deux rapports sont disponibles gratuitement en ligne : <http://www.cor-retraites.fr>. On mobilise plus particulièrement les rapports de 2001 et 2007.

présente comme une bombe énorme un effort que nos parents ont fait sans même s'en apercevoir, et sans prendre à témoin les générations futures et passées de leurs déboires ! Certes l'argument est limité : l'effort dans l'absolu est plus important et, surtout, on peut supposer qu'il existe un seuil au-delà duquel la générosité spontanée du citoyen souffre de quelques limites. Pourtant, nous n'avons aucune idée du niveau de ce seuil, et par ailleurs, une bonne politique ne consiste pas à instrumentaliser en alertant les salariés sur cette hausse. Avec une telle technique de communication, aucun progrès social n'aurait sans doute jamais vu le jour, tant il est vrai que la solidarité collective à toujours et partout, un coût.

Le troisième point, est d'une certaine manière, plus solide encore, bien que moins spectaculaire. Il consiste à souligner que le bon ratio à considérer en matière de solidarité sociale n'est pas celui des vieux sur les jeunes, mais celui de ceux qui produisent des richesses comparés à ceux qui n'en produisent pas. Et, on l'aurait presque oublié, il n'y a pas que les personnes âgées qui ne produisent plus de richesses marchandes...et qui profitent indûment de la solidarité nationale. Il convient de pointer du doigt, aussi, les autres nantis : enfants, malades, chômeurs forment la cohorte des personnes vivant au crochet des pauvres actifs. Or, bien que certains esprits avisés aient entrepris de reprocher cette situation aux chômeurs, il ne s'est pas encore trouvé de réformateur social assez audacieux pour demander aux enfants de produire leur revenu, ou au paralytique de marcher vers l'usine...Or, si l'on observe attentivement ce ratio, tel que le COR le calcule (doc. 2 en annexe), on constate que ce ratio là est pratiquement stable. Le nombre d'enfant par femme étant prévu comme stable, le nombre de chômeurs devant régresser (à moins que l'on s'accommode d'exclure de l'emploi plus de 10% de la population active durant, encore, les quarante années à venir), et le nombre d'invalides étant lui aussi amené à être réduit dans une société connaissant le progrès médical... la baisse de la population de moins de 60 ans dépendant de la solidarité nationale devrait être, à peu de chose près, de la même ampleur que la hausse de la population de plus de 60 ans. Le jeu est donc à somme nulle : le taux de dépendance « économique » est à peu près stable sur la période considérée.

En quelques mots : il ne s'agit pas de consacrer deux fois plus de nos ressources actuelles pour la solidarité nationale, mais de consacrer deux fois plus de nos ressources futures (qui seront elle-même deux fois celles d'aujourd'hui) aux personnes âgées, tandis que dans le même temps nous en consacrerons deux fois moins aux autres populations potentiellement dépendantes de notre travail. Pour faire image, il ne s'agit pas d'augmenter la part des uns sur un gâteau donné, sans toucher à la part des autres, mais au contraire de réallouer les différentes parts du gâteau qui ne nous reviennent pas, sans toucher à notre part, et sur la base d'un gâteau deux fois plus gros... Où donc est le problème ?

## **II- Où l'on découvre le sens tout particulier de la « justice sociale » version néolibérale : si tu tapes sur l'un, tape aussi sur l'autre....**

Après avoir constaté que la question du financement n'est pas insurmontable, reste à chercher à comprendre de quelles manières il est possible de parvenir à la résoudre effectivement et de façon juste. La question de la justice est en effet au cœur de l'efficacité d'un régime de retraite par répartition, puisque celui-ci repose sur des transferts sociaux régis par des règles collectives et non pas sur des transferts privés reposant sur le désir ou l'éthique individuelle. Pour que ce système fonctionne, chacun doit le considérer comme juste. Or, les médias d'information n'ont eu de cesse que de montrer qu'ils ne le l'est pas, puisqu'il représente le dernier domaine où l'on peut constater l'existence de privilèges indus. Michel Godet en a ainsi récemment appelé à une nouvelle nuit du 4 août en matière de retraite : ce ne sont plus les privilèges seigneuriaux qu'il faut abolir, mais ceux...des cheminots !

Qu'en est-il réellement ? Les taux de cotisations, dans le public et le privé sont similaires, et que le niveau des pensions est à peu de chose près le même (en fait légèrement plus élevé dans le privé en raison d'une déformation de la pyramide des salaires). Ne revanche une grande différence ce fait jour : les entreprises publiques cotisent davantage que les entreprises privées (la part patronale est donc plus élevée dans le public). C'est là cependant un pur jeu d'écriture. D'une part, parce que la distinction cotisation patronale/salariale n'a que peu de sens en économie (ou le détenteur de capital détermine le coût du salariat « tout compris » sans distinction de la part nette, des cotisations salariales et des cotisations patronales) et d'autre part parce que cet avantage s'explique principalement par l'existence de salaires bruts moins élevés, en moyenne, dans le public : autrement dit, déduction faites des cotisations retraites, il reste à peu près autant d'argent à un salarié du privé et à un salarié du public, pour une couverture retraite similaire. Sur ce point donc, le système est relativement juste.

Restent les injustices créées et celles plus anciennes et rarement dénoncées. Les différences en ce qui concerne la durée de cotisation et le calcul de la retraite datent de la réforme Balladur de 1993. Celle-ci a inauguré une longue série consistant à augmenter le temps de cotisation et dévaloriser les salaires portés au compte selon une technique qui sera rappelée plus loin dans le texte. Ce faisant, elle a dégradé les conditions des futurs retraités du privé... et c'est au nom de l'éthique que la même force politique a ensuite indiqué qu'il était juste de faire subir la même réforme aux salariés du public (réforme Fillon de 2003) puis des régimes spéciaux (réforme Bertrand de 2007). Si la justice proposait la même vision de l'éthique lorsqu'elle constate qu'elle a condamné des innocents... la population entière serait en prison. Donc s'il est juste que la réforme concerne toutes les catégories, on ne peut arguer de l'antériorité d'une réforme dénoncée dès le départ comme injuste par les forces syndicales pour l'appliquer à tous. Cela ne règle pas la question de savoir si cette réforme est juste ou pas, mais cela devrait régler la question de savoir si elle doit être systématiquement étendue, sans discussion, à toutes les catégories de salariés ou pas au nom de l'éthique ! Son extension devrait à chaque fois être, au contraire l'occasion de la reconsidérer sereinement pour décider si, oui ou non, elle prend la bonne direction !

### **III- Une solution en trompe l'œil : l'allongement de la durée de cotisation...**

Une fois cette fausse question de l'éthique évacuée (mais notons qu'elle prend en règle générale tout le temps disponible de la discussion politico-médiatique) il reste à se poser la question des modalités à mettre en œuvre pour faire face aux modifications démographiques sus citées. Ces modifications se traduisent concrètement par une hausse du taux de dépendance démographique (ratio mesurant le nombre de personnes en âge d'être pensionnées/le nombre de personnes en âge d'être actif). Trois leviers sont disponibles (voir tableau 4 : équation d'un régime de retraite) :

- Augmenter les taux de cotisation
- Baisser le niveau des pensions
- Baisser ou limiter la hausse naturelle du taux de dépendance démographique

Dans le débat public, seul le troisième levier a été évoqué à travers la hausse de la durée de cotisation requise pour toucher une pension à taux plein. Les deux autres leviers ont été présentés comme intouchables puisque, bien sûr :

- Il n'est pas envisageable de prétendre sauver un régime de retraite en diminuant les prestations versées...

- Il n'est pas non plus sérieusement envisageable de jouer sur les taux de cotisation et enchérir ainsi le coût du travail grevant par là même la compétitivité des entreprises...

Reste donc seulement le levier de la hausse de la durée de cotisation. Un levier qui, pour être suffisant doit être puissamment actionné : il faudrait selon les projections du COR augmenter de 9 ans la durée de cotisation pour régler la question du financement à l'horizon 2040 (voir l'abaque 2040 en annexe). Or, à ce stade l'espérance de retraite des ouvriers (c'est-à-dire leur durée de vie moins leur durée d'activité) tomberait à 3 ans (au lieu de 10 aujourd'hui) : une fois encore ce serait donc les plus pauvres qui seraient les plus pénalisés. Toutefois nous n'en sommes pas là puisque la hausse a été conçue comme progressive : 40 ans en 2003, 41 en 2009, puis une nouvelle décision en fonction du « succès » de la mesure.

### 31- Une logique étonnante

Nous y reviendrons mais notons tout de même que l'allongement de la durée de cotisation a été fait au nom d'un argument qui a fait flores...mais qui est pourtant particulièrement spécieux : « *puisque l'on vit plus longtemps...il paraît logique de travailler plus longtemps !* ».

Arrêtons-nous un instant sur ce truisme qui semble faire l'unanimité. L'histoire de ces deux cent dernières années de salariat n'est elle pas à l'exact rebours de ce constat. Ne pourrait-on pas dire plutôt : « c'est précisément parce que le travail occupe une place moins écrasante dans notre vie que nous vivons plus longtemps ? » ; sans même aller jusqu'à ce degré intenable de provocation...Ne voit-on pas que le cœur de la tolérance sociale du capitalisme repose largement sur la transformation d'une part des gains de productivité en temps libre pour les salariés dont la part proportionnelle de temps de vie consacré de travail sur toute l'existence n'a cessé continûment de décroître depuis la révolution industrielle ? L'argument qui fonde le choix de l'allongement est absolument rétrograde et à contre-courant de l'histoire du progrès humain consistant à se libérer de la contrainte de travail le plus possible. Il ne serait pas absurde de poser la question de l'étalement du temps de travail sur toute la vie, et de la possibilité de choisir de travailler moins chaque semaine en échange d'un nombre de semaine de travail plus important dans la vie (par exemple passer à la semaine de 4 jours et cotiser plus longtemps...)... Pourquoi pas en effet ? Mais à un condition : que l'on se soit d'abord assuré qu'un arbitrage social consistant à transformer les gains de productivité en temps libre (sans donc jouer sur l'allongement) a été fait, et, plus encore, que l'ensemble de la force de travail disponible et souhaitant travailler est employée. Il serait en effet vraiment absurde d'annoncer la nécessité pour les salariés de travailler plus longtemps, pour quelque raison que ce soit, avant que tous ceux qui veulent être employés le soient ! Imagine-t-on en effet un système consistant à forcer les individus à participer plus longtemps à un effort collectif pénible alors même que l'on disposerait d'une « armée de réserve » désirant prendre sa part du fardeau ?

Nul besoin de l'imaginer : c'est ce que nous faisons en allongeant le taux de cotisation dans un contexte de chômage massif et sur fond de gain de productivité peu convertis en gains salariaux...Et ce choix proprement absurde est fait, semble-t-il dans le consensus général<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Y compris, et ce de manière encore plus troublante, par les plus chauds partisans de 35 heures (seul dernier grand progrès social en date)...qui sont alors en flagrante contradiction avec leur logique de baisse du temps de travail : il faudrait qu'il baisse sur la semaine, mais pas sur la durée de vie ? Pourquoi ?

## 32- L'impact de la mesure

Quoique l'on puisse en penser, le principe d'un financement des retraites par allongement de la durée de cotisation (et donc baisse du taux de dépendance démographique) a été acté en 1993 puis 2003 et 2007 et ce à travers deux mesures :

- La mise en place d'un allongement progressif de la durée requise de cotisation (41 ans prévus en 2009)
- La mise en place d'une décote par année manquante (fixée à 10% pour les salariés du privé par la réforme Balladur de 1993 puis ramenée à 5% pour tous les salariés par la réforme Fillon de 2003)

Ce double dispositif est on l'a vu, marqué du coin de l'absurdité, mais est-il simplement praticable ?

Peut-on exiger 41 ans de cotisation, ce qui suppose que la fin d'activité réelle se situe aux alentours de 64 ans alors même que la population active française est largement touchée par le sous emploi et cela concerne plus particulièrement la tranche de la population des 55-64 ans qui n'est qu'à 41% en activité (au sens du BIT, enquête emploi Insee de Septembre 2008) et ce dans un contexte où le sous emploi touche 5% de la population en activité et où les inactifs désireux de travailler représentent 10% de la population active<sup>5</sup>. Comment dès lors peut-on faire le pari sérieux de ramener ce taux d'emploi des séniors de 55 à 65 ans à 100%, sans même proposer la moindre mesure législative ?

Cela paraît pour le moins risqué, et il convient donc de mesurer qui supporte le risque d'un échec de dispositif. Un échec se traduirait par le fait que les individus ne feraient plus de carrière complète. Concrètement cela signifie quoi ? Que ces personnes n'obtiendront non seulement qu'une retraite calculée au *pro rata* de leur nombre de trimestre de cotisation, mais encore qu'ils seront sanctionnés de 5% par année manquante. Un rapide calcul donne le résultat suivant<sup>6</sup> :

	En %		En taux de remplacement	Niveau de la pension pour un dernier salaire de 2000 euros <sup>7</sup>	Pertes annuelles pour le pensionné
	Avant	Après			
				Pension (€)	Perte annuelle (€)
40	100	100	0,75	1500	0
39	100	92	0,69	1380	1440
38	100	85	0,63	1260	2880
37	100	78	0,585	1170	3960
37,5	100	81,5	0,61	1215	3420

**Ce qui signifie tout bonnement que cette première réforme censée uniquement jouer sur le taux de dépendance a en réalité toute chance de diminuer encore le niveau des pensions.**

<sup>5</sup> Enquête emploi de septembre 2008, Insee :

<sup>6</sup> Le calcul simple est : (dernier salaire x (nb d'années/ 40) x (1 - (0,5 x nb d'années manquantes))).

<sup>7</sup> Ce qui est le salaire moyen à 55 ans selon l'INSEE en 2005

### La modification des salaires portés au compte

Pour ce qui concerne les pensionnés du privé, à cet allongement, s'ajoute la modification de la valeur des salaires portés au compte, c'est-à-dire la modification du calcul de la base sur laquelle sont calculés les droits à la retraite :

- \* La période de calcul est étendue des Quinze aux 25 dernières années
- \* Les salaires ne sont plus corrigés que de l'inflation et non plus du niveau de vie

Ces deux mesures font, à nouveau, fortement chuter le niveau des pensions versées. D'une part l'élargissement de la base de calcul à dix années supplémentaire fait bien sûr baisser la moyenne du salaire pris comme base de calcul, puisque celui-ci augmente avec l'âge. En prenant en compte 10 années plus lointaines on fait donc baisser la base de calcul. A cela s'ajoute la plus insidieuse mesure de revalorisation des salaires portés au compte. Il est bien évident qu'on ne peut prendre ces salaires en euros courants. L'inflation les rendrait ridiculement faibles. Il faut donc les multiplier par le taux d'inflation sur la période afin de transformer les salaires d'il y a 25 ans en salaires actuels. Mais pendant 25 ans, normalement, les salariés qui vivent dans un pays en croissance obtiennent une partie des fruits de la croissance. Si la croissance est de 2% par an, le gain sur une période de 25 ans est au minimum de 30% de pouvoir d'achat en plus<sup>8</sup>. Ne pas redresser les salaires en fonction du pouvoir d'achat gagné revient donc à considérer que l'on prive les futurs retraités des gains de pouvoir d'achat obtenus en tant que salarié. Sur la période 1979-2004, l'INSEE indique ainsi que le salaire moyen a augmenté de 14923 euros à 18030<sup>9</sup>. Le gain de pouvoir d'achat est donc de près de 30%. Selon la méthode de calcul précédent la réforme de 1993, un salaire de 1000 euros (en euro constant) en 1979 aurait donc été ramené à 1300 en 2004. Selon la « nouvelle méthode », qui s'applique depuis la réforme Balladur de 1993, il ne vaut plus que 1000 euros. Le salarié se voit spolié de 300 euros de salaire mensuel... ce qui impacte fortement la base de calcul de sa future pension. Le COR indique ainsi dans son dernier rapport que cette seule réforme fera baisser le taux de remplacement de 10 points d'ici 2040.

Cette « solution » de l'allongement de la durée de cotisation a donc toutes les apparences d'une mesure en trompe l'œil : derrière l'allongement ce qui est à l'œuvre c'est en réalité la baisse du niveau des pensions (sous le **triple effet** de l'incapacité des carrières complètes, de la décote... et de la modification du calcul des salaires portés au compte). Le gouvernement a fait mine d'activer un levier non maîtrisable : celui de l'allongement de la durée de cotisation, dont l'effectivité dépend de la situation sur le marché du travail et des marges de manœuvre conséquentes des entreprises (qui lorsqu'elles ont le choix préfèrent valoriser des jeunes entrants aux salaires et revendications plus faibles)... Pour mieux activer en sous main le seul levier véritablement actif : celui de la baisse des pensions (officiellement présenté comme absolument pas envisageable). C'est là, véritablement, un grand tour de prestidigitateur.

#### IV- en marche vers la capitalisation

L'effet de ces réformes était donc relativement prévisible. Cela n'a pas manqué... Et à même été plus fort que prévu, d'une certaine manière, puisque dans le privé, la durée de cotisation effective, loin d'augmenter comme le prétendait le plan gouvernemental, a diminué après la mise en place des différentes réformes<sup>10</sup> ! Le constat est donc clair : d'une part les salariés

<sup>8</sup> Ainsi en 2007, le PIB est passé de 950 à 1650 en euros constant soit une hausse de 73%... source INSEE : <http://www.statapprendre.education.fr/insee/croissance/combien/tendanceslongues.htm>

<sup>9</sup> <http://www.statapprendre.education.fr/insee/revenus/dispo/niveaувie.htm>

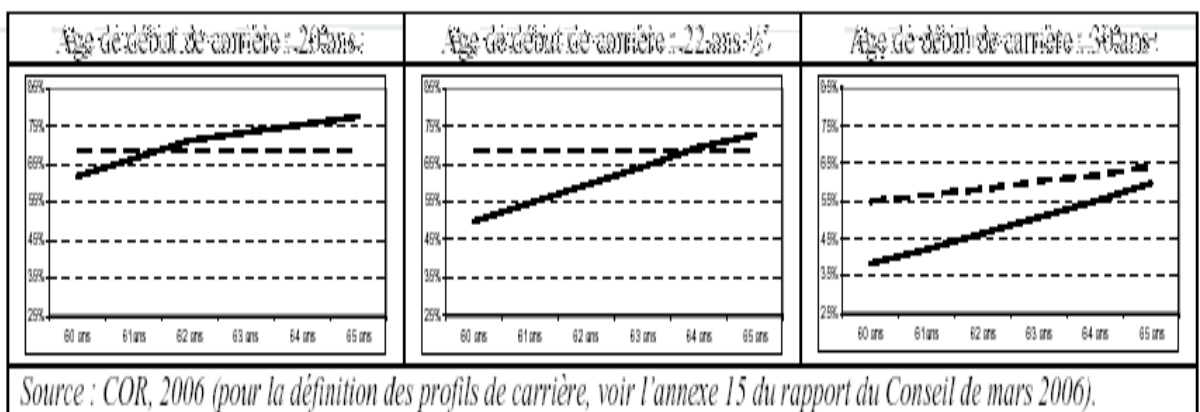
<sup>10</sup> Au premier semestre 2006, l'âge moyen de départ en retraite des salariés du privé s'est élevé à 60,9 ans, contre 61,9 ans en 2003. Certes, la réforme englobait une mesure permettant aux salariés ayant commencé à travailler très jeunes d'anticiper leur départ. Mais le succès de ce dispositif n'explique pas tout : même si l'on exclut ces cas du calcul, l'âge moyen de départ reste inférieur de six mois à ce qu'il était en 2003. Un autre chiffre illustre la faible portée des mesures d'incitation au prolongement de la vie professionnelle : le nombre de personnes qui prennent leur retraite le mois de leur 60ème anniversaire est passé sur la même période de 43,8% à 44,7%.

n'ont pas la possibilité de faire des carrières complètes, d'autre part, lorsqu'ils peuvent exercer ce choix ils préfèrent partir à 60 ans, comme leur permet la loi, avec une carrière incomplète plutôt que de reporter l'âge de leur départ (au point que les « réformateurs » les plus acharnés poussent à une modification de cet âge afin de forcer les salariés à modifier leur choix... et ce à l'envers de l'esprit libéral qui les guide !).

Cet état de fait provoque, évidemment, une baisse assez nette des pensions. Le taux de remplacement baisse ainsi nettement comme l'indique le COR :

### Taux de remplacement nets à la liquidation, en fonction de l'âge de début de carrière et de l'âge de départ à la retraite, pour un fonctionnaire âgé de 60 ans en 2020<sup>22</sup>

(après réforme de 2003 \_\_\_\_; sous l'ancienne législation \_ \_)



Le graphique précédent l'indique assez clairement : selon les projections du COR, qui fonde celles du gouvernement, le taux de remplacement à 60 ans passerait en dessous de 50% dès lors que l'entrée en emploi excéderait 22 ans, **ce qui constitue une baisse de près de 20 point en 20 ans !** Et, rappelons que cette projection ne prend en compte qu'une petite partie de la réforme prévue puisque selon toute probabilité l'allongement à 41 ans ne suffisant pas à équilibrer les régimes, il faudrait recourir d'ici 2020 à de nouveaux allongements (au vue des nouvelles projections démographique qui font apparaître un certain dynamisme démographique, on peut supposer que 43 ans serait suffisant...)

Cette baisse du taux de remplacement est donc prévue. Elle est très largement médiatisée. Elle fait l'objet d'une publicité intense des différentes firmes (banques et assurances) engagés dans le grand marché de l'assurance sociale : le message est clair : malgré les efforts du gouvernement vos pensions vont inexorablement baissées...il faut prendre les devant et choisir une complémentaire retraite efficace en plus de ce que vous garanti le régime par répartition.

Le gouvernement, non seulement n'a pas cherché à contredire ce message (alors même qu'il peut apparaître comme contradictoire avec son engagement de « sauver la répartition » !) mais l'a d'une certaine manière amplifié en créant, dans le même temps que celui de la réforme de l'allongement, un nouveau produit financier destiné aux ménages cherchant à garantir leur retraite : le PERP (Plan Epargne Retraite Populaire). Le principe en est simple : il s'agit d'exonérer d'impôt l'épargne destiné à la retraite et placé sur un produit financier dont le rendement dépend de celui des marchés financiers... A l'heure ou cet article est rédigé cette solution paraît comique...mais elle date de 2003, époque à laquelle la croyance en la vertu



d'un capitalisme régulé par la finance était encore au Zénith. Autrement dit ce que le gouvernement à créer porte un nom courant : c'est un fond de pension complémentaire au régime par répartition. C'est donc, d'une certaine manière, une révolution en matière de protection sociale.

Revenons sur cette révolution avec trois commentaires :

- 1- Un fond de pension constitué de titres nationaux n'est pas résistant à un choc démographique : la hausse plus forte des pensionnés que des actifs se traduit mécaniquement par une hausse plus forte de l'offre de titre que de la demande... ce qui induit une baisse des rendements des titres placés exactement corrélés à la dégradation du ration de démographique.
- 2- Un fond de pension constitué de titres internationaux et jouant sur le dynamisme démographique des pays émergents est inique sur le plan éthique (ce sont les enfants des pays pauvres qui payent alors notre retraite) et pour le moins instable en terme de rendement. On sait le cataclysme social que représente la crise boursière américaine pour les pensionnés américains...
- 3- Un financement de la retraite fondé sur l'épargne volontaire joue toujours contre le ménages pauvres qui n'ont pas de capacité d'épargne suffisante... et se contrefichent de la défiscalisation de placements dès lors que leurs revenus ne leur permettent pas d'être imposables ! C'est donc une solution socialement injuste.

Mais au-delà des ces trois points relativement bien connus, il en reste un fondamental. **Par la bande, et de manière insidieuse, le gouvernement a enfoncé un coin dans le dispositif de « propriété salariale » français** (selon l'expression de Robert Castel). Le coin est tellement bien ajusté que, bien que l'on goûte peu la théorie du complot, on puisse quand même nourrir quelques doutes quand à l'honnêteté du projet. En effet à l'occasion d'un faux problème, celui du financement des retraites, le gouvernement en a créer un vrai : celui de l'éclatement du salariat. En effet avec le développement du PERP (il est vrai largement anticipé par l'existence d'assurances vie qui jouaient le même rôle mais n'étaient pas présenté comme « polaires ») le gouvernement casse la solidarité du salariat autour de la lutte pour la hausse des revenus salariaux et la non hausse (ou la baisse) de la part du PIB destiné aux revenus financiers.

Sur le plan politique comment ne pas voir que lorsqu'une large part des salariés aura joué sa retraite en bourse, il sera bien difficile de limiter la croissance des revenus financiers et de les imposer plus fortement ? Pire encore : comment pourra-t-on légitimer la hausse des cotisations auprès de salariés qui souhaitent voir leur salaire net augmenter pour pouvoir en placer une partie en vue de leur retraite ? Il y a là un piège redoutable. Une fois le mécanisme de la capitalisation en place, son développement non géré politiquement et collectivement (laissé donc au loisir des individus) étouffe politiquement et économiquement le régime solidaire par capitalisation. **Où est le problème des retraites : il est là, bien sûr !**

## V- Que faire ?

La thèse de cet article, à savoir que le problème des retraites n'est pas là où on le croit, ne nous dédouane pas entièrement de donner quelques pistes permettant de trouver une solution comptable au problème technique que constitue la hausse du taux de dépendance démographique, plus rapide que celle du PIB. La solution la plus simple, mais toujours écartée, est celle de la hausse des taux de cotisation.

Les différents calculs menés pour mesurer le montant nécessaire d'une hausse des taux de cotisation donne le montant suivant : **+ 6 point en 2020 et + 15 en 2040** pour obtenir un ratio stable salaire moyen net/pension moyenne par rapport à ce qu'il était en 2000 (c'est-à-dire à peu près 75 %) tout en maintenant la durée de cotisation à 40 annuités (voir l'abaque en annexe). Ces chiffres paraissent effrayants. Ils ne le sont pas si l'on considère deux éléments ; d'une part la hausse d'étend sur un longue période, d'autre part le taux de cotisations s'applique à un salaire net qui ne cesse d'augmenter dès lors que les gains de productivité ne devraient pas disparaître d'ici 2040. Ces deux éléments sont essentiels et peuvent être compris comme cela : faire face à la hausse de la charge représenté par les retraites implique de consacrer **une part plus important de la hausse** du revenu brut aux cotisations (c'est-à-dire aux salariés en retraite) qu'aux salaires net (c'est-à-dire aux salariés en activité). Le mot important ici est celui de « hausse ». Il indique que la hausse des cotisations vieillesse ne se fait pas aux dépends de la hausse du salaire net : les deux peuvent croître de concert, mais la hausse des cotisations sera plus rapide que celle du salaire net. Ce qui se lit dans la tableau suivant :

**Evolution du pouvoir d'achat net des salariés et des retraités  
après financement des déficits par des hausse de cotisations à la charge des assurés  
lorsque la pension nette évolue comme le salaire net**

	2003	2020	2050
Besoin de financement <i>ex ante</i> (en point de PIB)	0,0	-1,8	-5,2
Hausse des cotisations supplémentaires en points de PIB	0,0	1,8	5,2
Besoin de financement après redressement en points de PIB	0,0	0,0	0,0
Indice du pouvoir d'achat du salaire moyen net (*)	100	127	192
<del>Indice du pouvoir d'achat de la pension moyenne nette</del>	<del>100</del>	<del>127</del>	<del>192</del>
<del>Ratio de la pension moyenne nette sur le salaire moyen net (*)</del>	<del>100</del>	<del>100</del>	<del>100</del>
Pour mémoire : Indice du pouvoir d'achat du salaire moyen brut*	100	136	232
Pour mémoire : Ratio de la pension moyenne brute/salaire moyen brut*	100	93	83

\* base 100 en 2003.

Source : maquette DREES, COR, 2033.

On lit clairement dans le tableau suivant qu'en se fondant sur le rapport du COR, qui prévoit une croissance de la productivité de 1,8% et un taux de croissance annuel moyen de 2 % pour les quarante années à venir, **on peut faire face au problème des retraites sans allongement supplémentaire de la durée de cotisation tout en obtenant, pratiquement, un doublement du pouvoir d'achat du salaire net !**

Cela ne tient nullement du miracle. D'abord parce que la croissance permet la croissance de tout les revenus en même temps (retraite, salaire net et profit). Ensuite parce que la baisse prévisible du chômage (consécutives à la baisse de la population active et à l'existence d'un minimum d'activisme politique en ce sens) devrait permettre de diminuer les cotisations chômage au fur et à mesure que l'on augmente les cotisations retraites. Si cela ne tient donc pas du miracle, notons que face au catastrophisme ambiant une solution de ce type est pratiquement indolore : quel salarié s'apercevrait et souffrirait du fait que son salaire net

n'augmente que de 92 % au lieu des 130 % qu'il aurait pu espérer sur une période de 40 ans ? Il faudrait être bien attentif pour s'en apercevoir, et l'histoire récente de la rigueur qui, pendant vingt ans a fait perdre là point de valeur ajouté aux salariés sans provoquer de crise politique majeure devrait nous en convaincre ! Et ce d'autant qu'il s'agit d'une modération doté d'un fort sens politique et social : celui de la solidarité avec ceux qui nous ont aimé, élevé et enrichi considérablement... et du prix à payer pour un contrat social salarial dont l'on souhaiterait que nos enfants le respecte pour nous ! Il n'est évidemment pas dans le rôle de l'auteur de cet article d'arbitrer entre les solutions possible... mais on peut penser qu'entre cette solution bien conçue et bien expliquée, et celle qu'a choisie le gouvernement, une population correctement informée ferait un tout autre choix que celui du gouvernement. Si les salariés étaient mis devant l'alternative d'une hausse continue de leur salaire net et des prélèvements retraites permettant de régler définitivement le problème des retraites, et celui d'un éclatement de la classe salariale au profit d'un système par capitalisation injuste et incertain... que feraient-ils ? On a connu dilemme plus douloureux en économie !

Reste donc une question : pourquoi cette solution simple n'apparaît jamais dans le débat ? Pour deux raisons qui tiennent aux forces de droite... et aux forces de gauche :

- 1- Les forces de droite supposent qu'une hausse des cotisations serait défavorable à la compétitivité économique du pays. On sait que la France est le premier pays d'accueil pour les IDE (et ce en raison de la qualité de son infrastructure publique dont fait partie le système de retraite). On sait aussi qu'une hausse des cotisations de faisant par moindre hausse du salaire net n'alourdirait pas le coût du travail (qui a pourtant perdu là point de valeur ajoutée entre 1980 et 1992). Dès lors cet argument tombe : il repose sur l'idée qu'une hausse des cotisations augmente le coût du travail ce qui d'une part ne serait pas grave (le différentiel de salaire avec les pays émergent est sans rapport avec la faible hausse que représenterait un financement par hausse des salaires bruts) et d'autre part est faux (puisque ici et historiquement ce sont les salariés qui payent la hausse des cotisations par moindre hausse du net)
- 2- Les forces de gauche (dont la CGT ou le PC) mettent en avant le caractère inéquitable de la mesure : ce sont encore une fois les salariés qui payent ! Mais dans le capitalisme ce sont toujours les salariés qui payent... Et plus sérieusement, en la matière, le dispositif de retraite est bien d'une nature intra-salariale : il s'agit de répartir entre salariés (actifs, malades, mis au chômage ou trop vieux) le fruit du travail des actifs occupés. Dès lors on ne devrait pas s'étonner que ce soit eux qui payent. La lutte des classes se traduit par le partage Salaire (brut, y compris ce que l'on qualifie abusivement de charges patronales) / profit (qui comprend l'investissement des entreprises et les dividendes) : la question des retraites est en amont, elle concerne le partage salaire net/part versée aux retraités que seuls les salariés devraient avoir à fixer<sup>11</sup>.

Bien sûr la situation des salariés c'est dégradée en Europe et singulièrement en France. La question de la lutte sociale pour les droits salariés est donc devant nous. Mais il serait plus prudent, étant donné le rapport des forces et la menace qui pèse sur les retraites et la cohésion du salariat, de régler rapidement la question des retraites et de se donner ensuite les coudées franches pour lutter pour le niveau des salaires dans l'économie.

Proposer de taxer le capital, ou proposer de calculer autrement l'assiette des cotisations sociales de manière à mettre à contribution les revenus du capital ou mettre à l'amende les

---

<sup>11</sup> On comprendrait donc que le patronat ne participe pas à la gestion des caisses de retraite...

entreprises qui économisent du travail en « innovant » (et qui donc voient leur masse salariale fondre relativement aux profits réinvestis)...revient à se saisir des retraites pour régler d'un coup l'ensemble de la question de la perte de vitesse du salariat dans le capitalisme financiarisé. Cela n'est pas de nature à rassurer les retraités que de se dire que leur retraite leur sera payée si les salariés triomphent enfin de l'avidité des capitalistes... ! A courir deux lièvres à la fois on risque de tout perdre (c'est ce qui se passe actuellement), et une « bonne vieille solution sociale démocrate » fondée sur la hausse des cotisations aurait le mérite d'éviter cela (même ce ne serait nullement une conquête sociale, on en convient tout à fait).

Enfin, et peut-être surtout, il faut clairement dire qu'un financement des retraites mettant à contribution le capital nous ferait sortir de la logique de la répartition et entrer dans un régime fondé sur la fiscalisation. Une telle évolution n'est pas mauvaise en soi : les pays nordique qui disposent d'un système social à bien des égards plus efficace et plus juste que le nôtre l'ont choisi. Mais cela implique de saisir que politique passer de la cotisation sociale à l'impôt sur le capital consiste à donner le pilotage du système non plus aux seuls salariés mais aux citoyens, c'est-à-dire à l'exécutif gouvernemental (qui, reconnaissons là écrase déjà largement le système soi disant paritaire). Ce changement de logique politique n'est pas simplement technique, il demande à être murement réfléchi.

Reste une question, profonde, liée à notre argumentaire : ne serions-nous pas en train de dire que, pour financer les retraites, il faut nécessairement croître et croître encore ? Cela n'est-il pas contraire aux principes du développement durable ? Ne doit-on pas plutôt décroître que de toujours gager les acquis sociaux sur une croissance capitaliste destructrice ? Autant de questions essentielles mais qui, une fois encore, sont bien mal amenées lorsque l'on parle des retraites. Nous avons fondé notre argumentaire sur les prévisions communes du gouvernement et des forces sociales présentes au sein du COR. Mais s'il s'agissait d'éviter de croître... faudrait-il sacrifier plus particulièrement les aînés (dans l'optique : les femmes et les enfants d'abord !) ? Si non, il faudrait alors admettre que la moindre croissance nécessite moins de profit (moins d'investissement) et légitime donc une forte hausse des salaires bruts dans la valeur ajoutée, compatible avec une forte hausse des taux de cotisation vieillesse sans dégradations des conditions de vie des salariés. On pourrait aussi, sans croissance, poser la question de la contribution des différents salariés (riches et pauvres) à l'effort demandé pour le rendre plus que proportionnel (comme c'est le cas aujourd'hui) au niveau de salaire et pratiquer ainsi une redistribution active à l'intérieur du salariat (dont on sait qu'il est très divers). On pourrait enfin, pour beaucoup d'entre-nous et même si cela nous fait très mal, renoncer à notre abonnement au satellite de Martin Bouygues pour s'occuper financièrement mieux de nos « vieux » ! Non, vraiment, la croissance n'est pas indispensable à la solidarité collective et la question de sa critique ou de sa défense n'est pas lié à celle des retraites. Il est légitime de supposer l'existence d'une croissance régulière conforme aux deux derniers siècles pour raisonner dans un cadre commun et faire apparaître les marges de manœuvre probables, mais ce n'est nullement un pré requis indispensable par essence à l'existence d'une solidarité entre salariés. Le principe de répartition (contrairement à celui de la capitalisation) ne gage pas les retraites sur la croissance, mais sur la solidarité intra salariale, qui, à l'heure actuelle, se mesure par le niveau du taux de cotisation, véritable variable d'adaptation.

## **Finalement, en matière de retraite où est le problème ?**

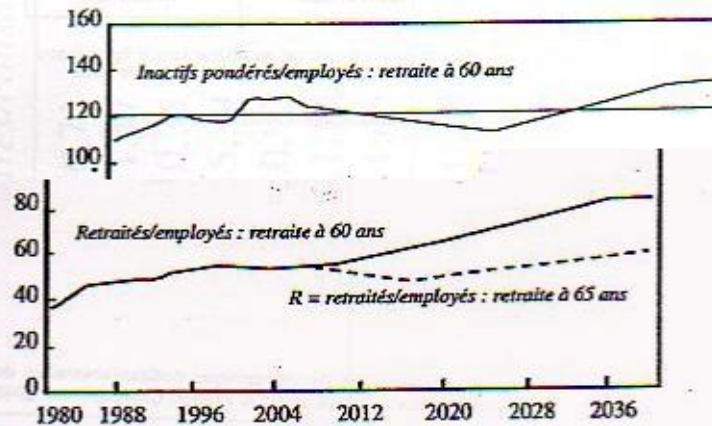
- *Il n'est pas dans les capacités de financement dont on dispose pour supporter la hausse de la charge de nos aimés aînés*
- *Il n'est pas dans les modalités techniques permettant d'y faire face (hausse du taux de cotisation sans changement de système)*
- Il est dans le sabordage de la question des « cotisations » et de l'impôt dans le discours politique
- Il est dans la cannibalisation en cours du système par répartition par le système par capitalisation, injuste, inefficace, et politiquement destructeur.

Pour le régler, il est temps de faire preuve d'une volonté politique commune pour éviter que le régime par répartition ne se délite alors même que le régime d'accumulation capitaliste basée sur la finance, qui s'y opposait, sombre sous nos yeux.

# Annexes

## Le taux de dépendance

GRAPHIQUE 6. – RATIO DE DÉPENDANCE

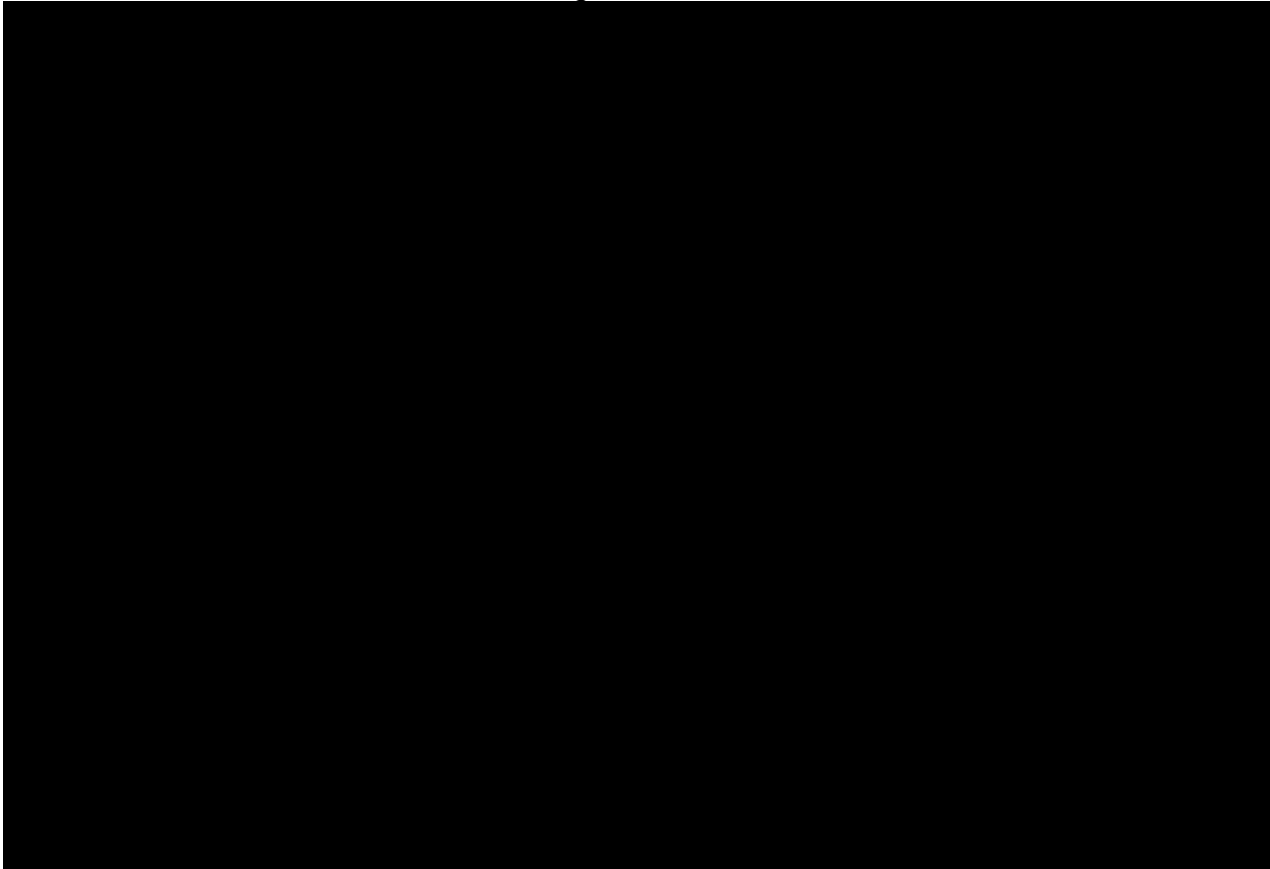


## Le poids des retraites dans le PIB depuis 1960

	1959	1970	1975	1980	1990	2000
prestations sociales totales en % du PIB	14,5	17,9	21,4	24,2	26,4	28,5
dont : prestations du risque	5,4	7,3	9,1	10,7	11,7	12,6
indemnités de chômage						
indemnités de chômage						
indemnités de chômage						
indemnités de chômage						
indemnités de chômage						
indemnités de chômage						
indemnités de chômage						
indemnités de chômage						

... (text partially obscured)

L'abaque en 2020



L'abaque en 2040

